



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 25 Mars 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

GARDES ET ASTREINTES : POUR UNE ÉGALITÉ «PUBLIC-PRIVÉ»

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a lu avec attention les propos de Claude Evin, Président de la FHF, dans le *Nouvel Observateur* du 20 mars concernant les contraintes hospitalières dans le cadre du service public.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle au Président de la FHF, qu'en ce qui concerne les gardes et astreintes, contrairement à ce qu'il affirme, les médecins spécialistes libéraux assurent, dans les établissements de soins privés et en ville, les mêmes contraintes que leurs collègues hospitaliers concernant l'accueil des urgences, la permanence des soins des malades hospitalisés et la continuité de leur mission vis-à-vis de leurs patients.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que la seule différence est liée à la non reconnaissance, pour la plupart des médecins spécialistes libéraux de ces contraintes (à l'exception de deux chirurgiens et un anesthésiste depuis février 2006).

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande une reconnaissance immédiate et une valorisation de ces contraintes notamment dans les établissements de soins privés, à travers la prise en compte des sommes versées dans le cadre des missions d'intérêt général.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rejoint les demandes du Président de la FHF sur la nécessité, dans le cadre de la convergence «public-privé», d'une clarification des missions. Nous participons aux astreintes et aux gardes, nous sommes prêts à nous engager également dans des missions d'enseignement et, en un mot, nous souhaitons que la boîte noire des MIGAC soit transformée en des missions transparentes et reconnues dans le secteur public et dans le secteur privé.